



LES MODALITES D'INSCRIPTION **SAISON 2018/2019**

L'ACCUEIL DE LOISIRS

« L'escapade »

Ecole élémentaire des 4 moulins
170, rue Anatole France BREST

HALTE GARDERIE PERISCOLAIRE Quéliverzan

« Arc en ciel »

15, rue Gaston Ramon BREST

Tout au long de l'année nous travaillons avec vos enfants, les partenaires et vous, afin de répondre à des objectifs définis ensemble.

En effet, pour nous il est indispensable de travailler en concertation avec les différents acteurs qui entourent vos enfants.

Les objectifs

Les supers crevettes 2/4 ans.

- D'assurer la sécurité physique et affective.
- Respecter le rythme de chacun selon son âge et ses besoins.
- Favoriser son autonomie.

Les lutins 5 ans

- Respecter le rythme.
- Favoriser l'autonomie par des outils dans les activités et les temps informels.
- Permettre à l'enfant de développer son imaginaire.

Les kangourous 6/8 ans

- Favoriser la découverte sportive et culturelle.
- Favoriser son autonomie.

Les loups 9/12 ans

- Rendre l'enfant acteur de ses loisirs.
- Favoriser son autonomie (Passerelle secteur jeune).



PROCEDURE D'INSCRIPTION des haltes garderies périscolaire de Quéliverzan

Vous pouvez retirer et rapporter les dossiers directement sur les haltes des garderies mais aussi à la MPT du Valy-Hir.

Les inscriptions des présences peuvent se faire pour l'année entière ou par période (ex : De vacances à vacances).

Les lieux :

Halte-garderie maternelle :

Matin : dans le bâtiment C.

Soir : dans le bâtiment C.

Halte-garderie primaire :

Matin : dans le bâtiment A sauf le mercredi dans le bâtiment C

Soir : dans le bâtiment A.

Les horaires : (maternelle et primaire)

Matin : 7h30 à 8h30.

Soir : 16h30 à 19h00

PROCEDURE D'INSCRIPTION mercredis (ALSH) :

Les dossiers d'inscription sont à retirer et à rendre à la MPT du Valy-Hir (*Si vous avez déjà rempli un dossier pour la halte-garderie, il ne sera pas nécessaire d'en remplir un autre*).

Les inscriptions des enfants sur l'accueil de loisirs seront acceptés jusqu'au lundi 11h précédant le mercredi.

Passé ce délai, un pique-nique vous sera demandé, dans la mesure où l'effectif d'encadrement est respecté.

Dans le cas contraire, les responsables pourront être amenés à refuser l'inscription.

Les annulations s'effectueront deux jours avant la présence prévue (jusqu'au Lundi soir).

Cette échéance passée, la présence prévisionnelle sera **entièrement facturée** (sauf les garderies).

Les absences avec **justificatif officiel** fourni (médical ou événement exceptionnel) ne seront pas facturées.

Nous n'accueillons pas les enfants uniquement pour le repas.

L'ALSH est ouvert aux parents à partir de 17h00. Si vous êtes dans l'obligation de venir chercher votre enfant avant 17h00, merci de bien vouloir nous en informer par téléphone à ces numéros :

02/98/45/10/95 ou 06/17/10/11/68



PROCEDURE D'INSCRIPTION vacances scolaires (ALSH)

Même procédure que les mercredis, Les inscriptions des enfants se font 48 h avant la première présence, passé ce délai, un pique-nique vous sera demandé, dans la mesure où l'effectif d'encadrement est respecté.

Dans le cas contraire, les responsables pourront être amenés à refuser l'inscription.

Les annulations pourront se faire deux jours avant la présence prévue (exemple : jusqu'au jeudi pour une présence le lundi, jusqu'au vendredi pour une présence le mardi, le lundi pour une présence le mercredi).

Cette échéance passée, la présence prévisionnelle sera **entièrement facturée** (sauf garderies) en l'absence de justificatif officiel fourni (médical ou évènement exceptionnel).

Le centre est ouvert aux parents à partir de 17h00. Si vous êtes dans l'obligation de venir chercher votre enfant avant 17h00, merci de bien vouloir nous en informer par téléphone à ces numéros 02/98/45/10/95 ou 06/17/10/11/68.

MODALITES D'INSCRIPTIONS

DOSSIER D'INSCRIPTION (Valable de septembre à Août)

Pour rappel, le dossier d'inscription doit comporter :

- Fiche de liaison et sanitaire (renseignée recto/verso et signée)
- Attestation du quotient familial (CAF)
- Un certificat médical attestant que votre (vos) enfant(s) est (sont) :
 - Apte à la vie en collectivité
 - Apte à la pratique des activités physiques et sportives
 - À jour de ses vaccins

- Adhésion OBLIGATOIRE, 5 euros



Tarifs ALSH 2018*2019

CNAF	Journée Repas	1/2 J avec Repas	1/2 J	GM	GS
0 à 300 €	2,00 €	2,00 €	0,51 €	0,50 €	0,50 €
301 € à 560 €	(Cnaf *1,513%) - 1 €	(Cnaf*0,7243%) - 1€	(Cnaf*0,3998%) - 1€	0,50 €	0,50 €
Plus de 561 €	(Cnaf *1,5698%) - 2 €	(Cnaf*1,0885%) - 1€	(Cnaf*0,3998%) - 1€	1,00 €	1,00 €
maxi	16,00 €	9,00 €	8,00 €	1,00 €	1,00 €
Occasionnel	16,00 €	9,00 €	8,00 €	1,00 €	1,00 €

Tarifs Halte-garderie 2018*2019

CNAF	matin	16h30-17h00	16h30-18h00	16h30-19h00
0 à 300 €	0,15 €	0,10 €	0,15 €	0,15 €
301 € à 508 €	0,2082%	0,0666%	0,2749%	0,4082%
Plus de 509 €	0,2268%	0,0726%	0,2994%	0,4446%
maxi	2,68 €	0,86 €	3,53 €	5,24 €
Occasionnel	3 €	1 €	3.50 €	5.50 €

Les tarifs sont calculés par rapport à vos quotients.

Ex : Pour un enfant qui viendrait le matin en halte-garderie et dont le CNAF serait de 608 euros, le calcul de la prestation serait : $(608 \times 0.2255) : 100 = 1.37 \text{ €}$

Tarifs : La MPT du Valy-hir a pris la décision de resserrer la grille tarifaire de l'ALSH en plafonnant les tarifs les plus bas et les plus hauts.

L'équipe de direction du secteur enfance de la MPT du Valy -hir.

Stéphane Urvoy : survoy.mptvh@gmail.com

Laurence Le Regent : leregent.mptvh@gmail.com